

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

**ARRETE PERMANENT DU 12 AVRIL 2024
PORTANT INTERDICTION de CIRCULER
aux POIDS LOURDS de plus de 3.5 tonnes
Rue Neuve**

Le Maire de la commune d'Henrichemont :

-Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

-Vu le Code de la route ;

-Considérant qu'il est de la responsabilité du maire d'assurer la sureté et la commodité de passage des rues, places et voies publiques,

-Considérant les dangers présentés par les véhicules poids lourds de plus 3.5 tonnes empruntant la rue Neuve – 18250 Henrichemont

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes est interdite rue Neuve – 18250 Henrichemont.

Article 2^{ème} : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, ni à ceux chargés d'une mission de service public, ni à la collecte des ordures ménagères.

Article 3^{ème} : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4^{ème} : le Maire, La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

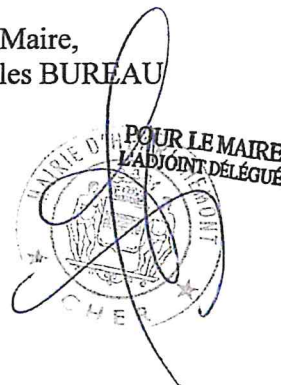
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240412-2024_0433-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 12/04/2024